



Projet d'établissement

Notre projet d'établissement pour l'année 2023-2024, oriente l'institution dans le sens des tâches à accomplir qui découlent d'une prise de conscience effective des défis actuels, mondiaux et nationaux, liés aux mutations d'une société humaine qui doit répondre de son avenir. Nous mesurons qu'il ne s'agit plus ici d'une formule évidente mais que l'ampleur de la menace est inédite. Ce dont il s'agit désormais ce n'est pas d'assurer la survie de l'homme mais de répondre de son humanité elle-même. En ce qui concerne notre pays, cela signifie que son devenir dépend du maintien du développement d'une éducation exigeante et citoyenne et d'un enseignement rigoureux et ouvert, capables de mettre debout des personnes engagées, compétentes et responsables. L'ampleur de la tâche est considérable.

Ainsi il conviendra de :

- 1.** Travailler à la prise de conscience par la communauté éducative de l'importance de son rôle quant aux enjeux concernant l'avenir.
- 2.** Accompagner les parents et les élèves dans la prise de conscience de leurs responsabilités respectives pour faire face aux défis à relever.
- 3.** Endiguer la baisse alarmante du niveau académique en prenant conscience de l'urgence de la situation et en reconsidérant nos pratiques pédagogiques en termes d'accompagnement, d'exigences, d'approfondissements et de remaniement des méthodes.
- 4.** Remettre l'accent très fortement sur le sens de la personne et la formation du citoyen. Connaissance et compréhension du sens des règles, du droit et de la « loi ». Développement de la conscience citoyenne, de la notion d'intérêt général, du bien commun et de la conscience éthique.

Le règlement concerne les règles considérées comme nécessaires à la possibilité d'une vie communautaire dans toute collectivité. Le droit concerne la possibilité d'une justice fondée sur la reconnaissance des personnes dans la réciprocité de ce que chacun doit à « l'autre ». Dans ce sens, droits et devoirs sont intimement liés. Cette dimension dépasse la simple observance d'un règlement. La « loi » ouvre sur la dimension qui nous dépasse, d'une reconnaissance absolue de l'autre dans son unicité.

- 5.** Continuer à renforcer le travail en équipe et la solidarité entre enseignants, la visibilité d'une communauté éducative garante des orientations de l'institution et soudée.
- 6.** Promouvoir la pédagogie du projet dans sa dimension personnelle et sa dimension collaborative, débouchant sur une réalisation collective.

La pédagogie du projet met au cœur des apprentissages la question du sens et l'importance de la recherche et de la réponse possible. Trouver le sens en mobilisant toutes ses connaissances. Le projet c'est une mise en œuvre et une mise en action.

- 7.** Renforcer en l'intégrant, la culture et l'esprit des parcours (Parcours Avenir, Parcours Citoyen, Parcours Artistique et Culturel, Parcours Santé) pour favoriser tout ce qui peut contribuer au plein développement de l'élève.

8. Renforcer en l'intégrant, la culture numérique.

Il conviendra que professeurs et élèves fassent l'acquisition d'une plus grande maîtrise de la technologie qui doit continuer à être exploitée dans le sens de la diversification des méthodes d'enseignement, des approches des contenus et de la relation pédagogique. Au niveau des élèves, cette maîtrise doit s'intégrer aux enseignements et à la recherche du sens auxquels elle reste subordonnée. Par ailleurs, les compétences numériques doivent être officiellement validées et préparées en amont dans le cadre d'un enseignement dédié et évalué. En outre, nous avons procédé cette année à l'ouverture d'une huitième spécialité : Numérique et Sciences Informatiques (NSI).

- 9.** Instaurer au collège la vie scolaire à travers la mise en place ou le renforcement des différentes instances qui la permettent : professeurs principaux, heures de vie de classe, délégués de classe et CVC. Ces instances doivent jouer un rôle dans les parcours éducatifs, notamment le parcours citoyen. Elles contribueront ainsi à renforcer l'autonomie et la responsabilité des élèves.
- 10.** Initier un programme de réactivation des activités extra-scolaires et parascolaires (chorale, tournois, journal, clubs, théâtre...)
- 11.** Intégrer l'orientation dans les enseignements à partir du cycle IV afin d'accompagner les élèves dans leur parcours personnel et leur choix d'orientation. Il conviendra ainsi d'aborder l'enseignement de chacune des disciplines dans cette perspective.
- 12.** Mettre au cœur de nos enseignements le souci du développement durable (EDD). Pour cela, il conviendra de prendre conscience de la globalité des enjeux citoyens de ce concept. En effet, ce dernier, permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques.
- 13.** Lutter en agissant résolument contre le harcèlement déclaré et/ou endémique qui sévit. Pour cela, il convient que chaque enseignant porte un regard attentif et vigilant sur les comportements des élèves, et ne banalise pas ce phénomène.
- 14.** Promouvoir la culture de l'oral dans le sens d'une mise en avant de la dimension «rhétorique» de la prise de parole : argumentation, débat, échange, dialogue, exposé, délibération, théâtralisation...

Il s'agit des compétences à construire à partir des situations d'apprentissage spécifiques qui vont le permettre. Parler, ce n'est pas seulement une question d'éloquence. C'est par la parole que le petit d'homme s'ouvre au monde (ouverture poétique, scientifique, expressive, artistique...). Parler c'est avoir des désirs multipliés pour dire le monde. Dans sa dimension démocratique l'acquisition des compétences rhétoriques contribue à l'égalité de chacun.

- 15.** Renforcer le sens donné à « l'évaluation » considérée comme une étape dans le processus d'apprentissage, liée à l'acquisition des compétences attendues, à la fois par rapport à la discipline et aux savoirs faire de l'élève.

*Les évaluations sont **d'abord** un regard bienveillant porté sur des productions orales ou écrites qui visent à mettre en lumière un moment dans le parcours de l'élève en vue de l'acquisition des compétences attendues. Elles constituent des étapes nécessaires dans la vérification d'un processus d'apprentissage. En ce sens, l'enseignant cherchera à rendre l'élève partenaire dans la critique positive de ses productions en encourageant le plus souvent possible à l'auto-évaluation.*

- 16.** Renforcer le rôle à tous les niveaux de la cellule de formation auprès de tous les enseignants et en particulier des nouveaux collègues dans les différents aspects de leur rôle : suivi et interventions au niveau des enseignements et de leur progression, profil de classe, conseils de classe, programmation, suivi des élèves en difficultés, évaluations, projets de classes et formations.
- 17.** Continuer à renforcer le partenariat avec les parents, les enseignants, l'administration et la direction.
- 18.** Continuer à renforcer le partenariat avec l'AEFE et les Ecoles Catholiques.
- 19.** Donner au soutien inconditionnel dont témoigne Tassin à notre égard tout son sens. Il s'agit d'un véritable lien fraternel que la crise que nous traversons a permis de développer et dont nous avons pris conscience de toute la profondeur.
- 20.** Mettre en pratique le plan de sécurité.

Tous les points du projet sont des exigences communes qui impliquent la communauté éducative et chacun de ses membres.

La directrice
Mlle Charlotte Awit

La supérieure
Sœur Mariam an Nour